

**PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL EXTRAORDINAIRE**  
**du 26 FEVRIER 2024**

Date de convocation : 20/02/2024	Afférents au conseil municipal : 10
Date d'affichage : 20/02/2024	
Conseillers en exercice : 10	Présents : 8                      Votants : 10

L'an deux mille vingt-quatre le 26 février 2024 à 18h30, le Conseil municipal de la commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Robert ODDOS, Maire.

PRESENTS : BENAROUS-FRAPPART Christophe, BOSIO Alexis, DESORT Camille, FLUCK Mathieu, GUERIN Claude, LASHERMES Annie, ODDOS Robert, ROTGER Gérard.

ABSENTS : CHEYSSIÈRE-BERTHEZENE Evelyne, LEGRAND Benjamin

PROCURATIONS : CHEYSSIÈRE-BERTHEZENE Evelyne à ODDOS Robert, LEGRAND Benjamin à BOSIO Alexis

SECRETAIRES DE SEANCE : BOSIO Alexis, DESORT Camille

**1) Approbation du procès-verbal de séance du 12/02/2024**

M. le Maire soumet l'approbation du PV au vote du Conseil, le PV est adopté à l'unanimité.

Avant que M. le Maire prenne la parole pour évoquer le point n° 2, M. ROTGER annonce avoir remis au Maire sa démission à effet au 1<sup>er</sup> mars 2024.

**2) Acquisition de parcelles Rocques**

**Délibération 2024/008**

M. le Maire expose le projet d'achat de 10 parcelles non-attenantes d'une surface totale d'environ 10 ha, auprès de la SAFER pour un montant de 12.000 € HT + 1,50% de frais de notaire.

Le maire demande l'accord du conseil pour la recherche de subventions. Approuvé à l'unanimité.

**3) Signature des conventions ATC FRANCE**

M. le Maire rappelle qu'ORANGE a cédé ses droits de gestionnaire des relais de la Cize et du Coulet à la société ATC FRANCE. Suite aux remarques de la secrétaire de mairie, des modifications mineures ont été apportées à la convention.

ATC payera les loyers 2023, pour un montant de 1.000 €.

#### **4) Energies renouvelables**

M. le Maire expose que les éoliennes sont interdites à proximité du Parc National des Cévennes. Il est demandé à la mairie d'indiquer les bâtiments publics susceptibles d'accueillir des panneaux photovoltaïques.

Il est proposé : la mairie, l'ancienne mairie, la ferme communale, la maison Clément, la zone artisanale de la Theule et l'EHPA.

Le maire ajoute qu'il a été démarché par un architecte qui a demandé s'il était possible d'installer des panneaux photovoltaïques à St Marcel de Fontfouillouse (en respectant la zone de protection de l'ancienne église).

#### **5) Avenant au contrat de l'adjointe administrative et comptable**

**Délibération 2024/009**

M. le Maire expose que l'adjointe administrative et comptable, contractuelle, ne peut pas gérer l'administratif du CCAS, et que la solution consiste à modifier son contrat initial : 34 heures hebdomadaires pour la mairie + 1 heure hebdomadaire pour le CCAS. L'heure du CCAS sera gérée par le CDG30 moyennant la somme de 9 euros par mois.

M. le Maire demande au Conseil de voter :

- la suppression du contrat de 35 heures hebdo : vote à l'unanimité
- la création du contrat mairie de 34 heures hebdo : vote à l'unanimité

#### **6) Signature de la convention CDG prévention des risques professionnels**

**Délibération 2024/010**

M. le Maire indique que la convention prévention des risques professionnels du CDG30 est arrivée à son terme, et qu'il convient d'en signer une pour l'année 2024.

Le Conseil à l'unanimité donne pouvoir à M. le Maire pour signer la convention.

#### **7) Construction bâtiment élevage ferme communale de Faveyrolles**

**Délibération 2024/011**

Le vendredi 23 février 2024, Mmes LASHERMES Annie et DESORT Camille et M. GUERIN Claude ont visité une ferme caprine ayant un bâtiment en bois (les photos sont projetées).

Un bâtiment en bois de 200 m<sup>2</sup> coûterait environ 80.000 euros (terrassment et béton compris).

Mme LASHERMES Annie a eu un contact avec la chambre d'agriculture :

- Il n'est actuellement pas possible d'obtenir des subventions de la région et de l'Europe.
- Des subventions du département sont envisageables. Mme CABBANES Noémie (CC CAC) peut aider la mairie à monter le dossier.
- Le 12 mars, une ingénieure de Bâticos vient à la mairie et à la ferme pour faire un devis.
- Le 4 mars, une réunion Pacte pastoral aura lieu à Valleraugue : Mme LASHERMES Annie et M. le Maire s'y rendront.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide à l'unanimité d'accepter le principe de la construction du bâtiment.

### **8) Réparation du seuil du barrage**

M. le Maire expose le projet de réparation du seuil de barrage :

- Construction voile en béton : devis de 7.000 euros par l'entreprise LEGRAND
- Remplacer les planches du barrage (environ 80 planches) : devis CCB demandé
- Plaques de protection des platines et trappes en ferronnerie : en attente de devis

La mairie cherche un surveillant de baignade pour la saison estivale.

Un curage du fond du barrage est prévu fin juin. Les matériaux extraits du curage devront être mis en aval. Une déclaration de travaux à la DDTM doit être faite avant de signer une convention.

### **9) Travaux de mise en sécurité des voies communales**

**Délibération 2024/012**

M. le Maire estime le montant total des travaux à 432.000 euros HT.

Il projette un tableau (voir page 4).

Il s'agirait de faire des tranches pour échelonner les frais :

- Tranche 1 : Faveyrolles, Monteils, La Coste
- Tranche 2 : Tire d'Os, Calade du temple, Ancienne route de Saumane
- Tranche 3 : Vieux pont de Bourgnolles

Au budget 2024, il convient de prévoir 240.000 euros pour les voies communales (M. le Maire estime que l'estimation Gaxieu est surchiffrée de 20 à 25 %) et 76.000 euros pour le bâtiment d'élevage.

MM. FLUCK Mathieu et BOSIO Alexis font part de leurs interrogations quant au dossier de subventions amendes de police. Ce dossier ayant été reçu en mairie le 23 octobre, ils s'étonnent de ne pas en avoir eu connaissance avant le 20 février lors de la commission travaux, alors que le dossier était à rendre avant le 9 février. M. le Maire précise que le dossier était sur son bureau. M. FLUCK Mathieu demande alors pourquoi ce dossier n'a pas été monté en temps et en heure, ce à quoi M. le Maire répond qu'il n'avait aucun dossier de maîtrise d'œuvre à présenter, donc l'impossibilité de monter le dossier.

**PROPOSITION POUR TRAVAUX DE MISE EN SECURITE TRANCHE1 2024-2025**

MONTANT HT	MONTANT TTC
---------------	----------------

1 FAVEYROLLES	Sécurisation de l'aire de jeu de Faveyrolles	30380
2 LA COSTE	Elargissement et mise en sécurité du hameau de La Coste	66318
3 MONTEILS	Elargissement de la route communale de Monteils	52990
4 MONTEILS	Reprise du passage busé Monteils Haut	4033
5 MONTEILS	Sécurisation de la voie communale Tire d'Os	9100
6 VILLAGE	Sécurisation de l'intersection RD193/Calade du Temple	8093

Sous-total HT	170914
Divers et imprévus (10%)	17091
Maitrise d'œuvre (10%)	17091
<b>Montant Total des Travaux HT:</b>	<b>205097</b>

TVA (20%)

41019,36

**Montant Total des Travaux  
TTC:**

**246116,16**

**Subventions:  
demandées**

Amendes de police	60% de 40000 Euros	24000
Contrat territorial 25% du HT	25%	51274
DETR2020		50812
DETR2024		37991

Total subventions demandées:	80,00%	164077	
Fonds propres commune	20,00%	41020	82039

S'ensuivent des discussions quant à l'importance d'agrandir le passage du hameau de Monteils.

Mme DESORT Camille lit un courrier d'habitants de Monteils qui s'inquiètent des conséquences patrimoniales de tels travaux :

Courrier adressé le 19 février 2024 à : M. le Maire des Plantiers, M. le premier adjoint, Mme la deuxième adjointe, Mesdames les conseillères municipales, Messieurs les conseillers municipaux

« *Objet : travaux envisagés au hameau de Monteils*

*Lors de la réunion d'information organisée par la nouvelle équipe municipale, durant l'été, ont été évoqués des travaux d'élargissement de la route historique du hameau de Monteils. Lors de*

la réunion, une concertation des habitants du hameau de Monteils avait été demandée. Il semble que la question des travaux soit à l'ordre du jour du prochain conseil municipal. La réunion de concertation avec les habitants de Monteils n'ayant pas eu lieu, nous adressons ce courrier à Monsieur le Maire, ses adjoints et l'ensemble des conseillers municipaux.

#### 1. Au point de vue patrimonial

Le chemin historique du hameau de Monteils est précieux d'un point de vue patrimonial, il témoigne avec sa tour et ses bâtisses en pierre de l'origine médiévale du hameau. L'élargissement de la voie porterait atteinte à l'harmonie simple et parfaite de cette partie historique, entretenue, fleurie, préservée par les riverains qui y sont attachés. Les randonneurs en sont épris et les nombreuses photos du site en témoignent. Il serait donc préjudiciable d'élargir cette voie ancestrale, c'est le caractère authentique qui permet aux Cévennes d'être reconnues au Patrimoine mondial de l'Unesco et au village des Plantiers d'être signalé comme village de caractère. Nous avons collectivement le devoir de préserver au mieux ce patrimoine, cela doit peser fortement dans les décisions des collectivités.

#### 2. Au point de vue de la sécurité des personnes et des biens

Il est évidemment nécessaire de se préoccuper de l'accès des secours et des services dans le hameau. Le service postal ne monte plus par l'ancienne route, des boîtes aux lettres ont été placées en bas du hameau sur la route départementale. Les riverains utilisent quotidiennement le chemin de Monteils même avec des camionnettes et depuis toujours. De plus, il existe une route ouverte il y a une quarantaine d'années, la route du Tire d'Os, qui conduit au captage et à l'antenne. Les camions y montent facilement, une caravane garée près de l'antenne, les véhicules de service aussi. Par cette route, on peut accéder au point le plus haut du village par l'arrière. Actuellement, l'infirmière et les ambulanciers utilisent cette route de Tire d'Os pour transporter Madame S. en passant par chez M. et Mme P. Nombre d'habitants de Monteils et d'ailleurs ne sont pas desservis directement sur leur pas de porte par une route empruntable par une ambulance ou un camion de pompiers. Les ambulanciers sont confrontés à cette question en zone rurale comme en ville. Ils sont équipés pour le portage quand c'est nécessaire. Les services de secours savent aussi gérer ces situations.

Pour une bonne utilisation de l'argent public, il semble nécessaire avant toute décision de faire la part entre l'inquiétude ressentie par certains et les risques effectifs, en sachant qu'il sera impossible à la collectivité d'assurer un risque zéro à chaque particulier. Plutôt que l'élargissement du chemin de Monteils, la réfection et la sécurisation de la route du Tire d'Os, fort utilisée, si utile pour accéder aux différentes parties du hameau grâce aux chemins communaux, nous semblent une piste sérieuse à envisager.

En vous remerciant par avance de l'attention portée à notre courrier, nous vous prions d'agréer, Monsieur le Maire, Monsieur le premier adjoint, Madame la seconde adjointe, Mesdames les conseillères municipales et Messieurs les conseillers municipaux, nos salutations distinguées. Les premiers signataires opposés à l'élargissement du chemin de Monteils : M. et Mme C., M. M., Mme J., M. J., Mme E.V., M. et Mme F., M. et Mme B., M. C., Mme L., M. et Mme G. »

Des membres du conseil se demandent s'il ne serait pas plus judicieux d'installer des glissières sur la route du Tire d'Os plutôt que d'agrandir le passage de Monteils. M. BOSIO Alexis s'inquiète de la possibilité de faire passer une ambulance après les travaux étant donné qu'il existe un obstacle à 2m40, M. FLUCK Mathieu ayant mesuré auparavant un camion de secours des pompiers. M. le maire assure que cela est possible. M. BOSIO Alexis rappelle que n'ayant

pas encore l'accord du propriétaire de la parcelle concernée, il est inutile de parler des travaux pour l'instant.

M. ROTGER Gérard demande qu'une enquête publique soit menée à ce sujet.

M.FLUCK Mathieu reparle des amendes de police, M. le Maire sonne une cloche. Mme DESORT Camille rappelle au maire que M. FLUCK Mathieu est élu municipal, au même titre que tous les autres, et qu'il a le droit de parler. M. le Maire lui dit qu'en tant que maire, il est censé maintenir l'ordre lors du conseil.

M. le Maire demande l'accord du conseil pour commencer à chercher des subventions pour les travaux. M. BOSIO Alexis déclare être d'accord pour la recherche de subventions mais s'oppose à l'élargissement de Monteils tant qu'il n'a pas l'assurance qu'une ambulance pourra passer et tant que le propriétaire n'a pas donné son accord. Ces propos sont soutenus par MM. FLUCK Mathieu et GUERIN Claude.

M. FLUCK Mathieu demande de voter individuellement les dossiers de travaux. M. le Maire refuse.

Le conseil donne son accord au Maire pour la recherche de subventions uniquement.

\*\*\* \*\*

#### *Informations diverses :*

- ☐ Le conseil d'école aura lieu le mardi 5 mars à Saint André de Valborgne. Mme DESORT Camille s'y rendra.
- ☐ Un conseil du CCAS aura lieu le lundi 11 mars.
- ☐ Déjections canines : la situation ne s'étant pas améliorée malgré les demandes du conseil, M. le maire propose de prévoir un affichage.
- ☐ Commission finances : M. le maire demande aux membres de la commission de faire des propositions d'investissement, de sortir les comptes administratifs en vue de sa validation. Il annonce également que M. Merli du centre de gestion viendra en mairie le vendredi 15 mars afin de faire un point financier.
- ☐ Tracteur : M. BOSIO Alexis demande que l'achat d'un tracteur soit présent à l'ordre du jour du prochain conseil, comme l'avait demandé M. FLUCK Mathieu pour le présent. M. le Maire dit qu'il s'y oppose. Mme DESORT Camille lui rappelle qu'à la demande la moitié des conseillers, un ordre du jour doit être ajouté. M. le Maire déclare qu'il ne souhaite pas être un pion et que si le conseil s'oppose à lui, il révisera sa position au sein du conseil. M. BOSIO Alexis demande quelle est l'utilité des conseillers si seul le Maire prend les décisions. M. le Maire déclare que le rôle des conseillers est de conseiller le Maire.  
S'ensuivent des discussions quant à la nécessité d'un tel achat. M. le maire déclare que selon lui, une Pubert serait amplement suffisante et que l'achat d'un tracteur n'est ni une nécessité, ni sa priorité. Il demande aux conseillers favorables à l'achat de produire un écrit précisant le nombre d'heures estimé d'utilisation d'un tracteur ainsi que le coût

afin de le comparer au devis de l'entreprise pressentie pour effectuer le fauchage. Il déclare ne pas vouloir faire faire à la commune des achats onéreux et non nécessaires qui coûteraient aux contribuables. Mme DESORT Camille, soutenue par M. ROTGER Gérard, dit qu'il suffirait alors d'estimer ce que coûterait l'intervention d'une entreprise sur la durée de vie d'un tracteur et de le comparer au prix d'achat et d'entretien dudit tracteur.

*Questions du public :*

- Il a été demandé, en autres par d'anciens élus, pourquoi M. le Maire n'avait pas consulté les anciens dossiers concernant l'élargissement de Monteils et les raisons qui avaient amené les anciennes mandatures à abandonner le projet (en particulier la liste trop longue d'exigences du propriétaire de la parcelle concernée par l'élargissement).  
Un administré a pris la parole pour expliquer qu'il suffisait de disquer une partie du mur d'une autre propriétaire pour faciliter le passage, comme proposé du temps du Maire qui est parti en 2020.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h30.

Les Secrétaires de séance



Le Maire



